

A DEVELOPPEMENT

Société Civile

Capital social : 122.166,08 Euros

Siège Social : 77 Route de Vienne

38090 VAULX-MILIEU

539 663 575 RCS VIENNE

DECISIONS DES ASSOCIES

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Arnaud BOYER**
propriétaire de 22 456 parts

- **Madame Laetitia MESSIOUX épouse BOYER**
propriétaire de 1 part

Agissant en qualité de seuls Associés et propriétaires des 22.457 parts de la Société **A DEVELOPPEMENT**,

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts,

Monsieur Arnaud BOYER ayant la qualité de Gérant Associé.

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Les Associés décident d'étendre l'objet social, à compter de ce jour, à l'activité d'acquisition, de cession et d'exploitation d'un bateau en location sans service.

Les autres activités de la Sociétés demeurent inchangées.

L'ensemble des activités pourront le cas échéant être exercées simultanément.

DEUXIEME DECISION

Les Associés, en conséquence de la décision précédentes, décident de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 2 – Objet social

Cette Société a pour objet :

- *L'acquisition par voie d'apport, d'achat, de souscription au capital, l'administration et la gestion de toutes parts ou actions de sociétés civiles, de sociétés à responsabilité limitée ou de sociétés anonymes non cotées en bourse,*

- *L'acquisition, la cession et l'exploitation d'un bateau en location sans service.*

UB AB

- Et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société ».

TROISIEME DECISION

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Signé électroniquement¹

Arnaud BOYER

Laetitia MESSIOUX épouse BOYER

15/4/2025

15/4/2025

Arnaud BOYER

¹ Les présentes ont été signées par la mise en œuvre d'un processus de signature électronique permettant de procéder à la manifestation du consentement des signataires par l'apposition d'une signature électronique sur un document dématérialisé.
Les signataires déclarent accepter que les présentes soient signées par l'intermédiaire de la plateforme de signature électronique Closd disponible sur <https://client.closd.com/connexion> et reconnaissent que l'utilisation de ce processus de signature électronique constitue un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre signataires, la signature électronique et l'acte auquel elle s'attache en application de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique

LB AB